Machine Translated by Google

Ubertile®, une division du Groupe Rudiger Inc., Document de garantie limitée (la « Garantie limitée »)

1.1 Couverture

Sous réserve des conditions et limitations des présentes, Ubertile®, une division de Rudiger Group Inc., 10330-117 Ave, Grande Prairie, Alberta, T8V 7S5, Canada (« Ubertile »), garantit ses produits éligibles (le « Produit »). tel que défini à l'annexe A, être exempt de défauts de fabrication pendant une durée de 10 (dix) ans (à compter de la date d'achat), fonctionner conformément aux conditions d'utilisation spécifiées, prévues et normales du produit - détaillées dans l'installation du produit. manuel en vigueur au moment de l'installation du Produit ; uniquement si le Produit est installé et entretenu conformément au manuel d'installation du Produit en vigueur au moment de l'installation. Les dommages résultant d'une installation et/ou d'un entretien incorrects du produit ne sont pas couverts par cette garantie limitée.

Une réclamation au titre de la présente Garantie limitée ne peut être faite que par le propriétaire et l'utilisateur d'origine de la propriété ou de l'unité dans laquelle le produit est incorporé (l' « utilisateur final ») et n'est pas transférable ou cessible à des fins futures et/ou supplémentaires. utilisateurs du produit, sauf interdiction par la loi provinciale ou fédérale.

Il incombe au(x) propriétaire(s) et/ou installateur(s) de déterminer l'adéquation du produit, du sous-plancher et/ou des matériaux de construction utilisés dans l'installation, afin de garantir que le produit est adapté et/ou autorisé par le(s) code(s) du bâtiment local.

2.1 Remède

Pour soumettre une réclamation au titre de la garantie, l'utilisateur final doit remplir et envoyer une réclamation écrite au titre de la garantie (une « réclamation ») par courrier recommandé à Ubertile, dans les trente (30) jours suivant le défaut de garantie allégué. La réclamation doit inclure la preuve d'achat originale du produit, l'adresse physique où le produit est installé, une description détaillée du défaut de garantie allégué, ainsi que le nom et les coordonnées du ou des installateurs et du ou des utilisateurs finaux du Produit.

Si le produit est jugé défectueux par écrit par un cadre supérieur d'Ubertile, le seul recours de l'utilisateur final et la seule obligation d'Ubertile est de rembourser, à l'utilisateur final, un montant ne dépassant pas le coût initial du mètre carré du produit. installation de carrelage pour la zone spécifique de l'installation du produit déterminée par Ubertile comme étant défectueuse (le « coût de remplacement »).
Le coût de remplacement comprend uniquement le coût initial (par mètre carré) du produit d'origine et le coût d'installation des éléments répertoriés dans l'annexe A, le produit ayant un prix maximum autorisé tel que défini par le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF). tel que défini dans la grille tarifaire Ubertile en vigueur au moment de l'achat du produit. Le coût de remplacement n'inclut pas le retrait, la remise en état, l'élimination et/ou le démontage de l'assemblage de carreaux et/ou des produits.

Machine Translated by Google

La durée de garantie indiquée dans ce document comporte un coût de remplacement maximum calculé au prorata, réduisant le coût de remplacement maximum de 10 % chaque année suivante jusqu'à l'expiration de la durée de garantie.
Exemple : Une réclamation au titre de la garantie effectuée au cours de la deuxième année à compter de la date d'achat originale du produit aura un coût de remplacement maximum de 80 % du coût de remplacement calculé.

Planifier un

• Mortier pour
carrelage • Coulis
de
carrelage • Carrelage • Silicone dans l'installation du
carrelage • Installation du
carrelage • Installation du produit
• Surfaces de carrelage non réutilisables •
Panneaux Ubertile® Uberboard Classic • Panneaux
Ubertile® Uberboard Tech • Panneaux Ubertile® Vapor
• Ubertile® THIN Pré-incliné Receveurs
de douche • Receveurs de douche pré-inclinés Ubertile® POINT •
Receveurs de douche pré-inclinés Ubertile® LINEAR • Composants
de drain Ubertile® • Sièges Ubertile® • Niches Ubertile® • Bordures
Ubertile® • Étagères Ubertile® • Ubertile®
Ubermat • Ubertile® Uberseal

3.1 Libération

Lors du paiement du coût de remplacement en réponse à une réclamation, l'utilisateur final et leurs héritiers respectifs, exécuteurs testamentaires, administrateurs, fiduciaires, successeurs, prédécesseurs, sociétés affiliées, filiales de société, représentants et ayants droit, et toute autre personne réclamant par l'intermédiaire ou sur en leur nom, libérez par la présente complètement et irrévocablement et libérez à jamais Ubertile et ses propriétaires, directeurs, administrateurs, dirigeants, employés, agents, assureurs, sociétés affiliées, filiales, successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires, fiduciaires, administrateurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Renoncés supertiles » de toutes actions, causes d'action, poursuites, dettes, sommes d'argent, réclamations, demandes, dommages et coûts de quelque nature que ce soit, en droit ou en équité, qu'ils ont jamais eu, avoir ou pourrait avoir contre les renonciataires Ubertiles découlant de ou liée à la réclamation pour laquelle le coût de remplacement a été émis.

Machine Translated by Google

4.1 Responsabilité de l'installateur/propriétaire

L'utilisateur final et/ou l'installateur du produit doivent examiner attentivement le produit pour reconnaître qu'il n'y a aucun défaut du produit avant l'installation. Si le produit n'est pas acceptable au moment de l'installation, le produit ne doit pas être installé jusqu'à ce que l'utilisateur final soit satisfait de la qualité du produit.

L'utilisateur final et/ou les installateurs du produit doivent comprendre et respecter les exigences de maintenance et de service du produit telles que définies dans le manuel d'installation du produit.

L'utilisateur final et/ou les installateurs du produit doivent lire et comprendre entièrement le manuel d'installation du produit avant d'installer le produit. L'installation doit être conforme au manuel d'installation du produit, sinon cette garantie limitée est nulle.

Sauf indication contraire dans le manuel d'installation du produit, le(s) manuel(s) de référence applicable(s) de l'Association canadienne des carreaux de terrazzo et du marbre (« TTMAC ») qui étaient en vigueur au moment de l'installation du produit dicteront les exigences d'installation ou d'entretien du produit. .

Sauf indication contraire dans le manuel d'installation du produit, les manuels de référence et/ou normes applicables de l'American Society for Testing and Materials (« ASTM ») et/ou de l'Organisation internationale de normalisation (« ISO ») qui étaient en effet au moment de l'installation du produit dictera les tolérances de fabrication du produit.

5.1 Conditions et limites

Ubertile se réserve le droit, comme condition de cette garantie limitée, d'inspecter le défaut de garantie allégué identifié dans la réclamation et disposera d'un délai raisonnable pour tester, inspecter, enquêter, obtenir des spécimens du site et contacter les parties liées, avant de prendre une décision. détermination de l’applicabilité de cette garantie limitée.

Cette garantie limitée s'applique uniquement aux produits vendus et installés au Canada, comme le permet la loi provinciale.

Sauf indication contraire dans ce document, cette garantie limitée ne s'applique PAS aux éléments suivants :

- Dommages, pourriture, détérioration, fuite ou toute autre défaillance résultant d'une négligence, d'un abus, de dommages liés au transport, d'un stockage inapproprié, d'une installation incorrecte, d'une mauvaise utilisation, d'un accident, d'un incendie, d'une inondation, d'une charpente/support/sous-plancher inapproprié et/ou de modifications post-installation. ) ou réparation(s) (sauf modification ou réparation effectuée avec l'approbation écrite d'ubertile). • Équipements, outils, matériaux ou composants utilisés conjointement avec le produit ou l'installation du produit, y compris, mais sans s'y limiter, le mortier, le coulis, le silicone et les carreaux.

Machine Translated by Google

6.1 Date d'entrée en vigueur

Cette garantie limitée remplacera toutes les garanties, accords ou autres représentations orales ou écrites antérieurs faits par ou au nom d'Ubertile en relation avec le produit. Cette garantie limitée s'applique à toute installation effectuée à compter du 6 juin 2024.

7.1 AVERTISSEMENT :

AUCUNE AUTRE GARANTIE D'UBERTILE À L'UTILISATEUR FINAL N'EST EXPRESSE OU IMPLICITE. UBERTILE DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE MER-CHANTABILITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. LES GARANTIES CONTENUES DANS LES PRÉSENTES SONT DONNÉES À LA LIEU DE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, EN FAIT OU PAR LA LOI, OU DÉCOULANT DE LA COUTUMER OU DE L'USAGE DANS LE COMMERCE OU DU COURS DES AFFAIRES, Y COMPRIS, SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉS DE CE QUI PRÉCÈDE, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. EN AUCUN CAS, QUELLE QUE SOIT LA CAUSE, UBERTILE NE SERA RESPONSABLE DE LA PERTE DE PROFITS OU DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF OU CONSÉCUTIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QU'ILS DÉCOULENT D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE , ET QUE CE SOIT SUR LA BASE DE CET ACCORD OU AUTRE, MÊME SI INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE GARANTIE LIMITÉE DONNE DES DROITS LE-GAL SPÉCIFIQUES ; CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES EXCLUSIONS DE NON-RESPONSABILITÉ OU AUTRES RESTRICTIONS DE GARANTIES IMPLICITES, AINSI CERTAINES DES EXCLUSIONS DE NON-RESPONSABILITÉ CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER.